



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7009/06 (Presse 67)

(OR. en)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2717ème session du Conseil

Transports, télécommunications et énergie

Bruxelles, le 14 mars 2006

Président **M. Martin BARTENSTEIN**
Ministre fédéral de l'économie et du travail d'Autriche

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

7009/06 (Presse 67)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le livre vert de la Commission intitulé "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable".

*En outre, le Conseil a adopté des **conclusions** intitulées "**Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe**" qui constituent la contribution du Conseil "Énergie" au Conseil européen de printemps (doc. 7181/06).*

*Le Conseil a également adopté une directive sur l'**efficacité énergétique au niveau de la consommation finale** et sur les services énergétiques.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

UNE ÉNERGIE SÛRE, COMPÉTITIVE ET DURABLE POUR L'EUROPE	6
--	---

DIVERS	9
--------------	---

– Travaux actuels du Conseil "Agriculture" relatifs à la bioénergie	9
---	---

– Traité européen sur la sécurité énergétique	9
---	---

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉNERGIE

– Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe - Conclusions du Conseil	10
---	----

– Efficacité énergétique au niveau de la consommation finale et services énergétiques*	10
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique:

M. Marc VERWILGHEN

Ministre de l'économie, de l'énergie, du commerce extérieur et de la politique scientifique

République tchèque:

M. Jiří BIS

Vice-ministre de l'industrie et du commerce

Danemark:

M. Flemming HANSEN

Ministre des transports et de l'énergie

Allemagne:

M. Georg-Wilhelm ADAMOWITSCH

Secrétaire d'État au ministère fédéral de l'économie et de la technologie

Estonie:

M. Edgar SAVISAAR

Ministre de l'économie et des communications

Grèce:

M. Anastasios NERATZIS

Secrétaire d'État aux transports et aux communications

Espagne:

M. José MONTILLA AGUILERA

Ministre de l'industrie, du tourisme et du commerce

France:

M. François LOOS

Ministre délégué à l'industrie

Irlande:

M. Kenneth THOMPSON

Représentant permanent adjoint

Italie:

M. Claudio SCAJOLA

Ministre des activités productives

Chypre:

M. Solon KASSINIS

Directeur du département de l'énergie, ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme

Lettonie:

M. Arturs Krišjānis KARIŅŠ

Ministre de l'économie

Lituanie:

M. Nerijus EIDUKEVIČIUS

Ministre adjoint de l'économie

Luxembourg:

M. Jeannot KRECKÉ

Ministre de l'économie et du commerce extérieur, ministre des sports

Hongrie:

M. János KÓKA

Ministre de l'économie et des transports

Malte:

Mme Theresa CUTAJAR

Représentant permanent adjoint

Pays-Bas:

M. Laurens Jan BRINKHORST

Ministre de l'économie

Autriche:

M. Martin BARTENSTEIN

Ministre fédéral de l'économie et du travail

Pologne:

M. Piotr NAIMSKI

Secrétaire d'État au ministère de l'économie

Portugal:

M. António CASTRO GUERRA

Secrétaire d'État adjoint à l'industrie et à l'innovation

Slovénie:

Mme Mary TOVŠAK PLETERSKI

Représentant permanent adjoint

Slovaquie:

Mme Eva ŠIMKOVÁ

Secrétaire d'État au ministère de l'économie

Finlande:

M. Mauri PEKKARINEN

Ministre du commerce et de l'industrie

Suède:

Mme Mona SAHLIN

Ministre de l'aménagement de la société

Royaume-Uni:

M. Malcolm WICKS

Ministre adjoint ("Minister of State") chargé de l'énergie

.....

Commission:

Mme Neelie KROES

Membre

M. Andris PIEBALGS

Membre

.....

Les gouvernements des États en voie d'adhésion étaient représentés comme suit:

Bulgarie:

M. Rumen STOYANOV OVCHAROV

Ministre de l'économie et de l'énergie

Roumanie:

M. Ioan Codrut SERES

Ministre de l'économie et du commerce

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

UNE ÉNERGIE SÛRE, COMPÉTITIVE ET DURABLE POUR L'EUROPE

Le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le livre vert de la Commission intitulé "Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable", adopté le 8 mars (*doc. 7070/06*).

L'échange de vues s'est fondé sur un questionnaire élaboré par la présidence (*doc. 7041/06*) afin de structurer les débats et centré sur l'analyse de la Commission concernant les défis que doit relever la politique énergétique de la Communauté et les solutions qu'elle propose, sur d'autres aspects de la politique énergétique qui n'ont pas été traités par la Commission et sur les principales préoccupations des ministres et les solutions qu'ils privilégient. Les résultats de ce débat d'orientation formeront un volet complémentaire à la contribution fournie au Conseil européen de printemps en matière d'énergie.

Au terme du débat, le président a résumé les différentes interventions de la manière suivante:

"L'Europe est confrontée à un certain nombre de défis dans le domaine de l'énergie: la hausse et la volatilité des prix de l'énergie, la dépendance croissante à l'égard des importations, la nécessité d'une diversification accrue des sources d'énergie, des pays fournisseurs et des voies d'acheminement. À cela s'ajoutent, entre autres, l'importance croissante des changements climatiques, la nécessité de poursuivre l'intégration des marchés de l'énergie et d'investir.

Pour faire face à ces défis qui font de l'énergie la première priorité de l'UE, les ministres de l'énergie réaffirment le besoin de définir une nouvelle politique énergétique pour l'Europe.

Le débat a permis de mettre en lumière les questions essentielles ci-après.

- La nouvelle politique énergétique devrait viser à renforcer l'efficacité de la politique communautaire, la cohésion entre les États membres et la cohérence entre les actions menées dans différents domaines de l'Union européenne, en tirant parti de toutes les synergies, et en tenant compte de l'importance d'une meilleure réglementation. Établie sur la base de perspectives communes concernant l'offre et la demande à long terme ainsi que sur une évaluation transparente des avantages et des inconvénients liés à chaque source d'énergie, cette nouvelle politique énergétique devrait contribuer à la viabilité environnementale, à la sécurité d'approvisionnement et à la compétitivité, et les assurer d'une manière équilibrée.
 - La transparence et la non-discrimination sur les marchés, la conformité aux règles de la concurrence et la compatibilité avec les obligations de service public sont les principes fondamentaux de cette nouvelle politique énergétique. Font également partie de ces principes de base la souveraineté des États membres sur les sources d'énergie primaire et le choix des sources d'énergie utilisées.
- (a) En ce qui concerne la viabilité environnementale, les États membres ont souligné qu'il faudrait:

- réaffirmer le rôle prépondérant de l'UE en matière d'efficacité énergétique en présentant un plan d'action ambitieux mais réaliste, visant à exploiter pleinement les possibilités de réaliser 20% d'économies d'énergie d'ici 2020;
 - réaffirmer le rôle moteur de l'UE dans le domaine des énergies renouvelables, par l'élaboration d'une stratégie à long terme visant une véritable promotion de ces sources d'énergie (feuille de route) et la mise en œuvre du plan d'action dans le domaine de la biomasse prévoyant aussi des objectifs à long terme;
 - achever le réexamen du système d'échange de quotas d'émission de CO₂ de l'UE en tant qu'instrument qui doit permettre de réaliser les objectifs en matière de changement climatique d'une manière efficace en termes de coûts;
 - garantir un appui approprié des instruments nationaux et communautaires dans le domaine de la recherche, du développement et de la démonstration en faveur des énergies de substitution et des énergies renouvelables, afin d'accroître leur part dans la palette énergétique de l'Union européenne;
 - évaluer les possibilités offertes par les différents secteurs en ce qui concerne l'objectif de la protection du climat mondial.
- (b) Pour ce qui est de la sécurité d'approvisionnement, les États membres ont souligné qu'il faudrait:
- que l'Europe s'exprime d'une seule voix à l'appui des objectifs de politique énergétique dans son dialogue avec des pays tiers;
 - intensifier les dialogues sur l'énergie entre l'UE et les pays tiers, tant à l'égard des pays producteurs que des pays consommateurs;
 - associer les pays voisins au marché intérieur européen, par exemple en élargissant la Communauté de l'énergie;
 - mettre en place un partenariat véritable et durable avec la Russie dans le domaine de l'énergie;
 - renforcer la diversification des sources d'énergie, ainsi que des pays fournisseurs et des voies d'acheminement;
 - garantir des approches opérationnelles communes afin de faire face aux situations de crise et renforcer la solidarité;
 - élaborer des propositions concernant la sécurité physique des réseaux.

- (c) En ce qui concerne la compétitivité, les questions suivantes ont été évoquées:
- garantie d'une mise en œuvre intégrale, efficace et transparente de la législation sur le marché intérieur, y compris en en faisant une condition indispensable à la stimulation de la croissance en Europe;
 - accélération du développement de marchés régionaux de l'énergie à l'intérieur de l'UE et de leur intégration dans le marché intérieur de l'UE par une interconnexion appropriée;
 - soutien au développement cohérent des infrastructures, depuis le stockage jusqu'aux interconnexions transfrontières, et définition de priorités particulières pour les infrastructures. La question du renforcement des régulateurs d'énergie des États membres et de la coordination entre eux a également été abordée;
 - transparence accrue des marchés, principalement ceux du gaz, à travers la création d'un observatoire européen de l'énergie, par exemple.

Le président a déclaré que le débat n'en était encore qu'à sa première phase et qu'il espérait faire le point lors de la session suivante du Conseil en juin."

DIVERS

– *Travaux actuels du Conseil "Agriculture" relatifs à la bioénergie*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence concernant les travaux actuels du Conseil "Agriculture" en matière de bioénergie (*doc. 6601/06*).

– *Traité européen sur la sécurité énergétique*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation polonaise au sujet de sa proposition de "traité européen sur la sécurité énergétique" (*doc. 7160/06*).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ÉNERGIE

Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Une nouvelle politique énergétique pour l'Europe" qui constituent la contribution du Conseil "Énergie" au Conseil européen de printemps (doc. 7181/06).

Efficacité énergétique au niveau de la consommation finale et services énergétiques *

Le Conseil a adopté une directive relative à l'efficacité énergétique et aux services énergétiques et abrogeant la directive 93/76/CEE, approuvant tous les amendements votés par le Parlement européen en deuxième lecture (*doc. PE-CONS 3679/05 et 6605/06 ADD 1*).

Cette directive vise à renforcer l'efficacité énergétique dans les utilisations finales de manière rentable dans les États membres en établissant des objectifs indicatifs d'économies d'énergie de 9% pour la neuvième année de son application et en créant les conditions propices à la mise en place et à la promotion d'un marché des services énergétiques et à la fourniture aux utilisateurs finals d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Pour atteindre cet objectif, les États membres doivent élaborer trois plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique et veiller à ce que le secteur public joue un rôle d'exemple pour ce qui est des investissements, de l'entretien et des autres dépenses en ce qui concerne les équipements consommateurs d'énergie, ainsi que les services énergétiques. La directive impose également une amélioration de l'information au consommateur ainsi qu'un meilleur établissement des relevés et des factures de la consommation d'énergie.

Après l'entrée en vigueur de la directive, les États membres disposeront de deux ans pour se conformer à ses dispositions, sauf pour ce qui est du premier plan d'action en matière d'efficacité énergétique, qui doit être soumis au plus tard le 30 juin 2007.